



DEMANDE DE PASSEPORT MAJEUR

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRÊSSÉ LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier
De ce fait, un autre rendez vous devra être pris par vos soins

1 ^{ère} demande de passeport	Renouvellement	Perte ou Vol
CNI plastifiée valide ou périmée depuis moins de 5 ans Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 5 ans : 1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois	Ancien passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans CNI plastifiée valide ou périmée depuis moins de 5 ans Si passeport et CNI périmés de plus de 5 ans : 1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois	CNI plastifiée valide ou périmée depuis moins de 5 ans Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 5 ans : 1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois
Timbres fiscaux : 86 € pour un majeur	Timbres fiscaux : 86 € pour un majeur	Timbres fiscaux : 86 € pour un majeur
		Déclaration de perte ou de vol Si pas de CNI, fournir un document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale...)
2 photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur	2 photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur	2 photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur
Un justificatif de domicile moins de 3 mois Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	Un justificatif de domicile moins de 3 mois Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	Un justificatif de domicile moins de 3 mois Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur
Si nom d'usage : fournir un document le justifiant (acte de mariage, jugement...)	Si nom d'usage : fournir un document le justifiant (acte de mariage, jugement...)	Si nom d'usage : fournir un document le justifiant (acte de mariage, jugement...)
Si besoin, un justificatif de nationalité , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance : certificat de nationalité, décret de naturalisation ou de réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité française		Si besoin, un justificatif de nationalité , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance : certificat de nationalité, décret de naturalisation ou de réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité française

INFORMATIONS SUR LE RETRAIT DU PASSEPORT

Merci de vous munir de votre ancien passeport dans le cas d'une demande de renouvellement. Conformément à la législation en vigueur et pour des raisons de sécurité, tout passeport non retiré par son titulaire dans **un délai de TROIS MOIS sera détruit et non remboursé.**



DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ MAJEUR

PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRESSÉ LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE

Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier

De ce fait, un autre rendez vous devra être pris par vos soins

1 ^{ère} demande de CNI	Renouvellement	Perte ou Vol
Passeport électronique ou biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans	CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans Si CNI périmée de plus de 5 ans : Passeport valide ou périmé de moins de 5 ans	Passeport électronique ou biométrique valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou passeport DELPHINE périmé depuis moins de 2 ans
Si pas de passeport ou passeport périmé depuis plus de 5 ans : 1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois	Si carte d'identité et passeport périmés depuis plus de 5 ans : 1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois	Si pas de passeport ou passeport périmé depuis plus de 5 ans : 1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois
2 photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur	2 photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur	2 photos d'identité de moins de 6 mois aux normes en vigueur
Un justificatif de domicile moins de 3 mois Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	Un justificatif de domicile moins de 3 mois Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	Un justificatif de domicile de moins de 3 mois Pour les personnes hébergées : Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur
Si besoin, un justificatif de nationalité , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance : certificat de nationalité, décret de naturalisation ou de réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité française	Attention : La carte d'identité délivrée à une personne majeure entre le 02/01/2004 et le 31/12/2013, a une validité de 15 ans (10+5 ans).	25 € de timbres fiscaux Déclaration de perte ou vol Si pas de passeport, fournir un document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale...)
		Si besoin, un justificatif de nationalité , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance : certificat de nationalité, décret de naturalisation ou de réintégration, déclaration d'acquisition de la nationalité française

INFORMATIONS SUR LE RETRAIT DE LA CNI

Merci de vous munir de votre ancienne carte d'identité dans le cas d'une demande de renouvellement. S'il vous est impossible de la présenter le jour du retrait pour cause de perte ou de vol, une déclaration de perte ou vol ainsi qu'un timbre fiscal de 25 € vous seront demandés.

Conformément à la législation en vigueur et pour des raisons de sécurité, toute CNI non retirée par son titulaire dans **undélai de TROIS MOIS sera détruite et non remboursée.**